

PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES
SÉANCE DU 13 février 2026 – 20 h 30 – SALLE Parier
– 88360 RUPT SUR MOSELLE

L'an deux mille vingt-six, le 13 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Parier – Centre Socio-culturel – 31, rue de la Libération - 88360 RUPT SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI.

PRESENTS :

Commune de Bussang : Bachir AÏD, Pascale SPINNHIRNY, Anita LUTRINGER

Commune de Saint Maurice sur Moselle : Danielle SCHMERBER, Thierry RIGOLLET, Mathieu FERBACH

Commune de Fresse sur Moselle : Dominique PEDUZZI

Commune de Le Ménil : Nathalie MONTEMONT, Julien LAROYENNE

Commune du Thillot : Isabelle CANONACO, Jean-Louis DEMANGE, Brigitte JEANPIERRE,

Commune de Ramonchamp : Virginie BERARD, André DEMANGE, Christian LOUIS, Pascale MARIN

Commune de Rupt sur Moselle : Marcel LAURENCY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON,

Commune Ferdrupt : Bernard VASSILIEFF

ABSENTS OU EXCUSES :

Commune de Fresse sur Moselle

Rodrigue HUMBERTCLAUDE, absent, excusé donne pouvoir à Dominique PEDUZZI

Carine THAUVIN, absente, excusée, donne pouvoir à Thierry RIGOLLET

Commune Ferdrupt

Etienne COLIN, absent, excusé

Commune du Thillot :

Jean-Marie CHIVOT, absent, excusé, donne pouvoir à Isabelle CANONACO

Marie Claude DUBOIS, absente, excusée, donne pouvoir à Brigitte JEANPIERRE

Gérard MOLARD, absent, excusé, donne pouvoir à Jean-Louis DEMANGE

Commune de Rupt sur Moselle :

Sébastien HEITZLER, absent

Sylvie HERVE, absente, excusée, donne pouvoir à Jean-Marc TISSERANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte JEANPIERRE

SECRETAIRE ADJOINT : Karine DEBREILLY

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 27

Monsieur Dominique PEDUZZI, Président accueille les membres du Conseil Communautaire, et procède à l'appel des conseillers. Le quorum est atteint, les pouvoirs étant énoncés, il déclare la séance ouverte. Il est 20h35.

La convocation a été adressée le 07 février 2026 avec l'ordre du jour suivant :

✓ **Compte rendu de l'usage des délégations de l'exécutif**

✓ **FINANCES LOCALES**

- DEL 01_2026 à DEL 05_2026 : Approbation des Comptes de Gestion 2025 – Budget Principal – Budget Piscines – Budget Déchets – Budget ZEC – Budget ZAE
- DEL 06_2026 à DEL 10_2026 : Approbation des Comptes Administratifs 2025 – Budget Principal – Budget Piscines – Budget Déchets – Budget ZEC – Budget ZAE
- DEL 11_2026 : affectations des résultats 2025
- DEL 12_2026 à DEL 16_2026 : Budget Primitif 2026 - Budget Principal – Budget Piscines – Budget Déchets – Budget ZEC – Budget ZAE
- DEL 17_2026 : Détermination des taux de fiscalité 2026
- DEL 18_2026 : Vote des taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- DEL 19_2026 : mise en place des attributions de compensations et fixation des dotations de compensation provisoires
- DEL 20_2026 : Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature M4 (budget Déchets) et M57 (autres budgets)
- DEL 21_2026 : Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- DEL 22_2026 : Règlement de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- DEL 23_2026 : Subventions aux associations – 1^{ère} attribution
- DEL 24_2026 : Annulation de l'accord de versement des 5% de subventions concernant les équipements sportifs
- DEL 25_2026 : Vote contribution GEMAPI
- DEL 26_2026 : Facturation 2025 et 2026 Etudes Schéma Assainissement aux Communes et Syndicat Intercommunaux
- DEL 27_2026 : Présentation Budget Office de Tourisme Communautaire 2026
- DEL 28_2026 : Mandatement du Bureau afin de valider les modifications, créations et/ou suppressions tarifaires des piscines et équivalence modulaire des tarifs de la piscine

✓ **COMMANDES PUBLIQUES**

- DEL 29_2026 : Marchés publics – liste des données essentielles pour les marchés conclus en 2025

✓ **FONCTION PUBLIQUE**

- DEL 30_2026 : RH – Mise en œuvre protection sociale complémentaire pour les agents territoriaux

✓ INSTITUTIONS et VIE POLITIQUES (5.7)

- DEL 31_2026 : Dissolution du Syndicat Mixte Tourisme Hautes-Vosges
- DEL 32_2026 : Délégation de décisions au Bureau
- DEL 33_2026 : Conseil Départemental : choix du financement aides économiques tourisme

✓ DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2.2)

- DEL 34_2026 : Vente de terrains – zone de la Favée 2 Fresse sur Moselle

✓ AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

- DEL 35_2026 : Demande adhésion de la Commune de Barisey la Côte (54) du SMIC

✓ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Dominique PEDUZZI passe la parole à Monsieur Stéphane TRAMZAL, maire de la commune de Rupt sur Moselle.

Monsieur Stéphane TRAMZAL accueille les membres du Conseil Communautaire et leur souhaite une très bonne dernière réunion de la mandature. Il a eu plaisir à travailler avec les membres du conseil pendant ses 6 ans et rappelle l'intérêt de travailler avec l'intercommunalité sur un territoire logique et remercie celles et ceux qui se sont investis durant cette mandature.

Il informe que le verre de l'amitié clôturera cette réunion.

Monsieur Dominique PEDUZZI, après avoir remercié du mot d'accueil, a fait la lecture de l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

COMPTE RENDU DE L'USAGE DES DELEGATIONS DE L'EXECUTIF

Dans le cadre de l'exercice des délégations reçues du Conseil Communautaire, l'exécutif rend compte des différents dossiers en cours de réalisation. **Qui avait-il dans cette rubrique ?**

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2025

DEL 01 2026 – BUDGET PRINCIPAL

DEL 02 2026 – BUDGET PISCINES

DEL 03 2026 – BUDGET DECHETS

DEL 04 2026 – BUDGET ZEC

DEL 05 2026 – BUDGET ZAE

Monsieur Dominique PEDUZZI informe les membres du Conseil Communautaire que suite à la panne sur l'ensemble du territoire Grand Est du logiciel Helios de la DDFIP, il est impossible de présenter et donc de voter les approbations des comptes de Gestion 2025 pour les différents budgets de la Communauté de Communes.

Réglementairement, ce point peut être vu jusqu'au milieu de l'année N+1. En principe, lors du changement de mandature à venir, les élus sortants votent les comptes de l'année précédente. Exceptionnellement, ce ne sera pas possible pour une raison indépendante de notre volonté.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2025

DEL 06 2026 – BUDGET PRINCIPAL

DEL 07 2026 – BUDGET PISCINES

DEL 08 2026 – BUDGET DECHETS

DEL 09 2026 – BUDGET ZEC

DEL 10 2026 – BUDGET ZAE

Monsieur Dominique PEDUZZI informe les membres du Conseil Communautaire que suite à la panne sur l'ensemble du territoire Grand Est du logiciel Helios de la DDFIP, il est impossible de présenter et donc de voter les approbations des comptes de Gestion 2025 pour les différents budgets de la Communauté de Communes. Réglementairement, ce point peut être vu jusqu'au milieu de l'année N+1. En principe, lors du changement de mandature à venir, les élus sortants votent les comptes de l'année précédente. Exceptionnellement, ce ne sera pas possible pour une raison indépendante de notre volonté.

AFFECTATIONS DES RESULTATS 2025

Les comptes administratifs font apparaître, à la clôture de l'exercice 2025, des soldes de fonctionnement et d'investissement selon les documents annexés.

Le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer sur les affectations de résultats 2025 permettant de construire les budgets 2026.

Monsieur Dominique PEDUZZI informe les membres du Conseil Communautaire que suite à la panne sur l'ensemble du territoire Grand Est du logiciel Helios de la DDFIP, il est impossible de présenter et donc de valider les affectations de résultats 2025 pour les différents budgets de la Communauté de Communes.

BUDGETS PRIMITIFS 2026

DEL 12 2026 – BUDGET PRINCIPAL

DEL 13 2026 – BUDGET PISCINES

DEL 14 2026 – BUDGET DECHETS

DEL 15 2026 – BUDGET ZEC

DEL 16 2026 – BUDGET ZAE

Les différents éléments posant la construction des budgets ont été présentés, débattus lors des réunions, pour la commission finances le 02 février, pour le bureau le 19 janvier dernier et au Conseil Communautaire du 14 janvier pour le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Isabelle CANONACO, Vice-Présidente afin de procéder à la présentation des différents budgets de la Communauté de Communes.

Madame Isabelle CANONACO informe les membres qu'une commission finances s'est tenu le 2 février afin de préparer les tableaux qui sont présentés ce soir.

Madame Isabelle CANNONACO présente le budget ZEC (Zones Economiques Communautaires) selon les documents annexés au présent compte rendu.

Madame Isabelle CANNONACO présente ensuite le budget ZAE (Zones d'Activités Economique) selon les documents annexés au présent compte rendu.

Madame Isabelle CANNONACO présente ensuite le budget Déchets selon les documents annexés au présent compte rendu.

Madame Isabelle CANNONACO présente ensuite le budget Piscines selon les documents annexés au présent compte rendu.

Madame Isabelle CANNONACO présente ensuite le budget Principal selon les documents annexés au présent compte rendu.

Monsieur Mathieu FERBACH demande l'Etat de la dette de la Communauté de Communes. Madame Isabelle CANONACO revient sur la présentation du DOB ayant eu lieu en janvier lors du précédent Conseil Communautaire et répond à Monsieur FERBACH que la dette s'élève à 2 923 652 €.

Monsieur le Président rappelle que le montant des investissements 2026 est défini ce soir, mais seront affectés avec les prochains élus du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions ou remarques. En l'absence de questions et remarques, Monsieur le Président propose de passer au vote des différents budgets.

Le budget Principal est adopté à l'unanimité.

Le budget Piscines est adopté à l'unanimité.

Le budget Déchets est adopté à l'unanimité.

Le budget ZEC est adopté à l'unanimité.

Le budget ZAE est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie Madame Isabelle CANONACO pour le travail et la présentation des budgets effectué ce soir.

DETERMINATION TAUX FISCALITE 2026

Cette année est une année particulière. C'est la première année de la mise en application de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) pour l'ensemble des collectivités du territoire de la CC-BHV. Le principe de base retenu par les membres du bureau au vu des éléments actuellement en sa possession et des éléments échangés lors de la dernière commission finances, il est proposé le principe de la stabilité.

Toutefois l'année 1 du passage à la FPU, la construction des taux est encadrée par des règles s'appuyant sur la fiscalité appliquée sur le territoire l'année précédente. Aussi ces règles, couplées avec une impossibilité d'évolution à la hausse ou à la baisse, conduisent à arrêter les taux de manière contrainte.

L'exercice 2027, 2ème année d'application du FPU, verra un certain nombre de contraintes levées.

Madame Isabelle CANONACO procède à la présentation des taux qui seront maintenus.

Aucune question.
Monsieur le Président propose de passer au vote
Vote adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)

Dans le contexte de la mise en place de la FPU, il appartient à l'assemblée délibérante de voter le taux de CFE.

Madame Isabelle CANONACO procède à la présentation des taux qui seront maintenus.

Aucune question.
Monsieur le Président propose de passer au vote
Vote adopté à l'unanimité.

MISE EN PLACE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS ET FIXATION DES DOTATIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES

Cette disposition, qui sera aussi une première pour le Conseil Communautaire, est dans la prolongation de la mise en œuvre de la FPU sur notre territoire. La Communauté de Communes perçoit le produit de la fiscalité prélevé sur son territoire et ce pour les Communes membres et la Communauté de Communes. La loi impose, à juste titre, que la Communauté de Communes verse aux Communes, par quantième, une compensation financière.

Elle doit mettre en place le principe, puis dans une autre délibération en déterminer les montants. Celui-ci est au début de l'année basé sur des éléments prospectifs. Au cours de l'année les services de la DDFIP et de la Préfecture transmettront des notes qui indiqueront les montants à prendre en considération de manière ferme et définitive. En cours d'année le Conseil Communautaire aura à déterminer de manière définitive le montant des compensations dues aux Communes. Pour le premier exercice, considérant que la délibération intervient au mois de février, il y aura lieu de préciser que les 12èmes déterminés seront versés pour les deux premiers mois en une fois au mois de février 2026, puis de manière mensuelle lors des mois prochains.

Madame Isabelle CANONACO procède à la présentation des compensations qui seront reversées aux Communes.

Aucune remarque.
Monsieur le Président propose de passer au vote.
Vote adopté à l'unanimité.

FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE M4 (BUDGET DECHETS) ET M57 (AUTRES BUDGETS)

La fongibilité de crédits permettra à notre collectivité d'autoriser l'ordonnateur à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section. Les plafonds maximums votés pour chacune des deux sections ne sont pas nécessairement identiques.

Toutefois, il y a lieu de veiller à ce que l'assemblée délibérante matérialise cette autorisation en renseignant l'état "informations générales - modalités de vote du budget" du document budgétaire.

Sa mise en place doit être renouvelée chaque année, si l'assemblée délibérante souhaite la reconduire.
Monsieur Thierry RIGOLLET propose de prendre deux délibérations séparées concernant ce sujet. La première concernant la M57 et l'autre concernant le M4.

Plus de remarque.

Monsieur le Président propose de passer aux votes.

Vote adopté à l'unanimité.

CREATION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Disposition nouvelle qui entre dans le cadre de la mise en place de la FPU, la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Le Conseil Communautaire a la charge de déterminer l'organisation de cette commission. Il doit en définir le périmètre quant au participant. Il a été décidé de proposer que seules les personnes morales communales soient représentées. Les attributions de la CLECT sont, elles encadrées par des textes. Dans le schéma imaginé par les membres du bureau, deux représentants titulaires seront élus par chacune des Communes. Il n'y a pas de collègue de suppléant.

Chaque membre peut donner pouvoir à un autre membre. La durée de désignation court sur la durée d'exercice du Conseil Communautaire. Le projet est ci avant annexé. Une fois la délibération entérinée, les représentants des communes auront en charge la désignation des membres par les Conseils Municipaux membres de la CLECT postérieurement à l'installation des membres du Conseil Communautaire soit après mars 2026.

Madame Isabelle CANONACO explique que les différents travaux et échanges en réunion de Bureau permettent de proposer que la CLECT soit composée de deux membres titulaires par Communes, soit 16 membres. Des personnes ressources, même extérieures au territoire, pourront participer aux réunions de la CLECT selon les besoins.

Pas de question.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Vote adopté à l'unanimité.

REGLEMENT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

En lien avec le précédent point d'ordre du jour, il y a lieu pour le conseil communautaire de mettre en place le règlement de fonctionnement de la CLECT.

Madame Isabelle CANONACO procède à la présentation conjointement avec Monsieur le Président du règlement de la CLECT.

Madame Brigitte JEANPIERRE demande des précisions concernant le secrétariat de la CLECT.

Monsieur le Président lui répond qu'aucune embauche ne sera faite pour le secrétariat.

Monsieur Thierry RIGOLLET fait remarquer que dans l'article 9, une erreur rédactionnelle est présente. Elle sera corrigée.

Plus de remarque.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Vote adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 1ERE ATTRIBUTION

Un peu plus en avance sur le calendrier 2026 pour tenir compte du calendrier du renouvellement général des collectivités territoriales qui empêchera de prendre certaines dispositions pendant plusieurs semaines, il est proposé de voter un premier train de subvention :

- Théâtre du peuple BUSSANG : 5.000,00 €
- Les Mynes du THILLOT : 5.000,00 €

Monsieur le Président précise que les membres de la prochaine mandature devront déterminer les règles d'attribution des subventions.

Pas de remarque.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Vote adopté à l'unanimité.

ANNULATION DE L'ACCORD DE VERSEMENT DES 5% DE SUBVENTIONS CONCERNANT LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Le Conseil Départemental des Vosges avait mis en place, en 2021 dans le règlement des aides qu'il octroyait pour soutenir les territoires, pour les investissements d'équipement à caractère sportif une obligation pour les intercommunalités (Communautés d'Agglomération et Communautés de Communes) d'abonder à hauteur de 5% la participation financière du département. Les membres du bureau avaient convenu que ce principe étant bloquant pour l'investissement communal, la communauté de communes conventionnerait, et dans le cas du versement d'une subvention communautaire, qu'une compensation communale permettrait sous une forme à définir, d'abonder des sommes communales à destination de la CC-BHV, à l'équivalent du montant reçu. Quelques mois après la mise en place par le Conseil Départemental du fonds de soutien communautaire à 5%, considérant les difficultés à organiser ce point, cette condition fut levée.

Sur notre territoire, deux projets avaient dû passer par ce dispositif afin de pouvoir bénéficier d'un accord de subvention départemental.

Toutefois, le conseil départemental, lors de la liquidation du versement des subventions entre les deux collectivités et le CD-88, la clause des 5% n'a pas été demandée.

Pour bonne forme, et pour éviter d'avoir à mettre en place des mouvements de fond qui n'ont plus d'objet, il est proposé de rapporter la délibération n° 06/2021 en date du 19 juillet 2021 et d'indiquer aux collectivités concernées que le dispositif est caduc et non avenu.

Pas de question.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Vote adopté à l'unanimité.

VOTE CONTRIBUTION GEMAPI

Il y a lieu chaque année de formaliser spécifiquement le montant de la somme attendue au titre de la contribution obligatoire GEMAPI. Cette contribution est fixée par foyer.

Monsieur Thierry RIGOLLET explique que le montant de la contribution GEMAPI, pour l'année 2026, est de 107 000 €. Ce montant sera versé au Syndicat Mixte Moselle Amont (SMMA) et servira à réaliser des travaux sur le territoire.

Plus d'autres remarques.
Monsieur le Président propose de passer au vote.
Vote adopté à l'unanimité.

FACTURATION 2025 ET 2026 ETUDES SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT AUX COMMUNES ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Il y a lieu de formaliser l'établissement de la prise en charge du montant restant à la charge des Communes ou Syndicats Intercommunaux dans le cadre des études Schéma Directeur Assainissement. Aussi, il appartient au Conseil Communautaire de délibérer pour expliquer le fonctionnement du calcul du reste à charge communale et de déterminer les règles de reversement par les Communes de celui-ci. Elle définit la part des Communes, la méthodologie d'appel à la part communale pour l'année 2026 sur les exercices 2025 et 2026.

Monsieur le Président procède à la présentation de ce point.

Plus d'intervention.
Monsieur le Président propose de passer au vote.
Vote adopté à l'unanimité.

PRESENTATION BUDGET OTC 2026

Comme chaque année, dans les 10 jours qui suivent le vote du Budget de l'OTC, le Conseil Communautaire est habilité à entériner ou refuser le budget de l'OTC. Il est proposé de l'entériner en fonction des éléments qui vous seront communiqués après la réunion du CODIR qui est programmée le 11 février 2026.

Madame Danielle SCHMERBER, Présidente de l'OTC, présente le budget primitif de l'Office de Tourisme Communautaire. Le CODIR s'est exprimé le 11 février et a approuvé le budget présenté ce soir.

Madame Isabelle CANONACO demande à Madame Danielle SCHMERBER que l'OTC-BHV puisse avoir une vision à long terme et d'éviter des fluctuations budgétaires.

Monsieur Thierry RIGOLLET intervient et fait remarquer que l'augmentation du budget de l'OTC est également dû à l'inflation.

Madame Danielle SCHMERBER explique que l'écart figurant au budget est également dû au redressement de cotisations sociales sur années antérieures subi par l'OTC concernant les salaires.

Plus de remarque.
Monsieur le Président propose de passer au vote afin de délibérer pour ne pas s'opposer.
Vote adopté à l'unanimité.

MANDATEMENT DU BUREAU AFIN DE VALIDER LES MODIFICATIONS, CREATIONS ET/OU SUPPRESSIONS TARIFAIRES DES PISCINES ET EQUIVALENCE MODULAIRE DES TARIFS DE LA PISCINE

Le principe proposé est ainsi rédigé : toutes actions dont le volume horaire et l'engagement préparatoire est identique à des actions ayant déjà un tarif fixé par le conseil communautaire, elles seront ouvertes à un tarif identique. Le bureau communautaire arrêtera la dénomination.

Il y a aussi la création d'un tarif événementiel utilisable sur des manifestations ponctuelles :

- Événement de catégorie 1 : 10 €
- Événement de catégorie 2 : 15 €
- Événement de catégorie 3 : 20 €

Enfin, il est proposé la prolongation du tarif familles par son adoption définitive.

Monsieur André DEMANGE précise les différentes catégories tarifaires par des exemples :

- Catégorie 1 : 10 € : événement organisé en interne,
- Catégorie 2 : 15€ : événement nécessitant un investissement matériel,
- Catégorie 3 : 20€ : événement ayant recours à une prestation extérieure.

Monsieur André DEMANGE ajoute que des précisions ont été apportées au compte-rendu de la commission piscines.

Plus d'intervention.

Monsieur le Président propose de passer au vote des différents points présentés ci-dessus.

Vote adopté à l'unanimité.

MARCHES PUBLICS – LISTE DES DONNEES ESSENTIELLES POUR LES MARCHES CONCLUS EN 2025

L'obligation est faite à l'exécutif communautaire de présenter la récapitulation des marchés d'appel d'offre public passés l'année dernière et d'autoriser à déposer l'information sur le site Xmarché.

Monsieur Julien LAROYENNE précise les différents marchés conclus par la CCBHV en 2025 :

- Le marché groupé des assurances,
- Le renouvellement du contrat de gaz de la piscine.

Pas de question.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Vote adopté à l'unanimité.

RH – MISE EN ŒUVRE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LES AGENTS TERRITORIAUX

Dans le cadre des obligations réglementaires, le Conseil Communautaire doit délibérer sur la participation financière prise en charge par la collectivité.

En application des dispositions combinées du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, les employeurs territoriaux doivent obligatoirement participer à la prise en charge financière des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents, en matière de prévoyance depuis le 1er janvier 2025 et en matière de santé depuis le 1er janvier 2026.

La participation financière minimale de chaque employeur est fixée à 7 euros pour le volet prévoyance et à 15 euros pour celui concernant la santé.

Madame Isabelle CANONACO procède à l'explication de ce point et précise que c'est une obligation réglementaire.

Pas de question.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Vote adopté à l'unanimité.

DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE TOURISME HAUTES-VOSGES

Les collectivités membres du Syndicat Mixte Tourisme Hautes-Vosges ont prononcé sa dissolution au 01 01 2026. Ce processus implique plusieurs dispositions administratives et comptables qui doivent être délibérées, même si beaucoup d'éléments entre dans un cadre contraint. La CC-BHV étant en représentation des Communes de Bussang et de Saint Maurice, celle-ci est concernée par certains points du fonctionnement du SI, y compris sa dissolution.

Monsieur le Président présente ce point. Il explique que le vote de dissolution du syndicat est déjà entériné.

Monsieur Mathieu FERBACH, précise que les pourcentages présentés ce soir sont établis selon le taux de capacité hôtelière du territoire.

Madame Isabelle CANONACO précise que les montants des contributions données au syndicat ont diminué depuis 2024.

Monsieur le Président prend acte de la remarque de Monsieur Mathieu FERBACH concernant l'erreur de date figurant dans la note de synthèse (01 01 2026 et non 31 12 2026).

Plus d'intervention.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Vote adopté à l'unanimité.

DELEGATIONS DE DECISIONS AU BUREAU

Délégation de décisions de gestion par le bureau des points non formalisés, pouvant par similarités être adossés à des délibérations existantes qui doivent bénéficier de décisions jusqu'à l'installation du prochain Conseil Communautaire.

Monsieur le Président précise que cette délégation ne concerne que les points déjà entrepris, pas de choses nouvelles.

Pas de question.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Vote adopté à l'unanimité.

CONSEIL DEPARTEMENTAL : CHOIX DU FINANCEMENT TOURISME

Sur présentation du vice-président, le conseil communautaire doit, dans la convention passée entre le CD-88 et la CC-BHV, déterminer les opérations et leur seuil.

Monsieur Stéphane TRAMZAL, Vice-Président, rappelle qu'une convention a déjà été signée entre le Conseil Départemental et la CCBHV. Il précise qu'il est nécessaire désormais de faire un choix sur les différents hébergements touristiques à continuer à soutenir par la CCBHV (hébergements insolites, gîtes, etc...).

Pas de question.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Vote adopté à l'unanimité.

VENTE DE TERRAINS – ZONE DE LA FAVEE 2 FRESSE SUR MOSELLE

Lors du Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2025, il a été décidé la vente de terrains communautaires, concomitamment à la vente de terrains par la commune de Fresse sur Moselle sis rue de la Gare dans cette même commune. L'étude notariale en charge du traitement de l'établissement de l'acte de vente a informé la CC-BHV que l'organisation du montage de ce projet conduit à changer le nom de l'acquéreur. Le reste des conditions des ventes restent inchangées. L'acte sera rédigé avec l'acquéreur CB ENERGY en lieu et place de la société WATTLAND.

Monsieur Stéphane TRAMZAL, précise que les surfaces et le prix de vente ne changeront pas mais que l'acte notarié sera réalisé avec la société CB ENERGY et non plus WATTLAND.

Pas de question.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Vote adopté à l'unanimité.

DEMANDE ADHESION DE LA COMMUNE DE BARISEY LA COTE (54) DU SMIC

Le syndicat Mixte de l'Informatisation Communale demande à la CC-BHV qui est adhérente à l'organisme, de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Barisey la Côte (54).

Pas de question.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Vote adopté à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Monsieur le Président précise que le bail EC2M arrivera à échéance en 2027 et non en 2034 comme expliqué lors du dernier Conseil Communautaire.
- ✓ Information du congé de maternité de la personne à l'accueil de la CCBHV. Un remplacement débutera le 2 mars prochain.

BILAN SUCCINT DE LA MANDATURE

De manière générale :

- COVID

- DGS
- Stabilité des ressources humaines
- Remerciement des Communes pour la mise à disposition de personnel pour accompagner la CCBHV
- Gestion de la filière collecte OM et PAV

Service Bâtiment :

- Recrutement ingénieur chargé de projet
- Travaux de rénovation de la piscine, création de l'espace bien-être et de l'espace ludique (inauguration en décembre 2022)
- Travaux de réduction consommation énergie (changement CTA)
- Déménagement des bureaux administratifs de la CCBHV au 28, rue de la Courbe 88160 LE THILLOT
- Réhabilitation toiture site CUNAT
- Location MTV, incendie, puis vente

Service Economie :

- Recrutement d'un chargé de mission développement économique et reprise en main des dossiers.
- Subventions de soutien au développement économique (convention avec le CD88 et la Région)

Service environnement :

- Création du Syndicat Mixte Moselle Amont à Arches avec transfert de notre technicien rivière
- Réalisation des Atlas de la Biodiversité Communale
- Lancement de la rédaction du Schéma Directeur d'Assainissement pour les communes concernées et syndicat.
- Finalisation de la révision de la réglementation des boisements
- Réalisation des études réseaux eau potable, assainissement et eaux pluviales dans le cadre du transfert.

Service RH Finances :

- Passage de la CCBHV en Fiscalité Professionnelle Unique
- Stabilisation de la gestion de la trésorerie.
- Départ en retraite à la piscine conclu après 4 ans de traitement de dossier.

Service Déchets :

- Modernisation de la flotte automobile (Achat d'une nouvelle BOM, changement des 2 fonds mouvants, achat d'un camion grue pour le vidage des PAV multi, changement utilitaire benne pour espaces verts)
- Changement logiciel (Agide, Styx puis Tradim)

Service Familles :

- Recrutement chargé coopération CTG
- Désignation vice-présent référent CTG et mise en place élu référent dans chaque Commune
- Signature CTG 2022/2026 avec la CAF
- Arrêt RPE 4 mois en 2023
- Création du service Familles
- Renouvellement agrément projet fonctionnement RPE
- Lancement du Mémo Familles

Service Piscines Saint Maurice sur Moselle et Le Thillot :

- Mise en place d'une équipe complète pour fonctionnement des piscines
- Fermeture de 4 mois à cause de la crise du tarif de l'énergie
- 50 ans de la piscine

Monsieur le Président remercie encore l'assemblée pour le travail accompli durant cette mandature.

Les membres du Conseil Communautaire présent ce soir sont invités à signer les feuilles d'émargements des différents budgets votés.

Monsieur le Président lève la séance. Fin de séance à 22h45.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



La secrétaire de séance,


Brigitte JEANPIERRE